



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 1er mars 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Mutations inter : Le dispositif du SE-UNSA pour vous informer des résultats...
- 2/ Calendrier des FPMN et CAPN relatives aux affectations
- 3/ Lycée professionnel : Paiement de l'indemnité CCF
- 4/ Nouveau CAPET de Techno : Le SE-UNSA est reçu au ministère...
- 5/ Agrégation : mais si elles existent !
- 6/ Sécuriser les précaires, oui ! Précariser la Fonction publique : non !
- 7/ Du côté de l'UNSA-Education
- 8/ 8 mars, pour les droits des femmes, l'UNSA s'engage !

1/ Mutations inter : Le dispositif du SE-UNSA pour vous informer des résultats...

Comme l'an passé, le Ministère contacte les collègues par téléphone ou par SMS pour leur donner le projet de leur affectation... alors que les commissions paritaires ne se réuniront qu'à partir du 7 mars...

Et comme l'an passé, les erreurs seront nombreuses... Alors gare aux illusions ou aux désillusions !

Cette soi-disante politique "qualitative de ressources humaines" ne vise qu'à :

- vous faire croire que les syndicats sont inutiles en vous appâtant avec un renseignement succinct sur votre affectation,
- limiter le rôle des élus du personnel qui siègent dans ces commissions pour défendre la situation des candidats,
- réduire votre situation personnelle de candidat à une mutation à une simple opération technique informatisée,
- pouvoir garder la maîtrise totale des tableaux de mutations y compris au travers de décisions arbitraires, que vous ne pourriez contester

Les élus du SE-UNSA, malgré cette tentative du ministère tiendront fermement leur rôle de défense des personnels dans les commissions (CAPN ou FPMN) au cours desquelles votre situation sera examinée.

En effet, tous les ans, parce que les élus du personnel vérifient et contrôlent les dossiers qui leur sont confiés, des erreurs sont détectées, ce qui amène à de nombreuses modifications par rapport au projet de l'administration qui n'est qu'un document préparatoire.

Les commissions se déroulant du 7 au 18 mars, vous serez informé du résultat définitif dès que votre discipline aura été examinée en commission (voir le calendrier ci-dessous).

Durant cette période vous pouvez nous joindre aux numéros « spécial mutations inter » ci-dessous, pour toute question ou information dont vous avez besoin.

01.44.39.23.16 - 01.44.39.23.26 - 01.44.39.23.36 - 01.44.39.23.46

Retenez d'ores et déjà que la période des vœux pour le mouvement intra académique se déroulera entre le 25 mars et le 6 avril.

Pour vous aider à faire vos vœux, le SE-UNSA organisera des réunions d'information et tiendra des permanences. Le calendrier vous sera communiqué prochainement.

2/ Calendrier des FPMN et CAPN relatives aux affectations inter-académiques

DATE REUNION	TYPE DE REUNION	DISCIPLINES
Lundi 7 mars Matin	FPMN	10 H 00 OUVERTURE
Lundi 7 mars AM	FPMN	14 H 00 EPS
Mardi 8 mars Matin	FPMN	09 H 00 STI 11 H 00 ARTS APPLIQUES
Mardi 8 mars AM	FPMN	14 H 00 TECHNOLOGIE 15 H 30 ECONOMIE GESTION 16 H 30 SES
Mercredi 9 mars Matin	FPMN	09 H 00 ARTS PLASTIQUES 10 H 30 EDUC. MUSICALE 10 H 00 SCIENCES PHYSIQUES
Mercredi 9 mars AM	FPMN	14 H 00 MATHEMATIQUES 15 H 30 SVT
Jeudi 10 mars Matin	FPMN	09 h 00 HISTOIRE GEOGRAPHIE 11 h 00 Langues régionales 11 h 30 Langues à faible diffusion 12 h 00 Enseignement religieux
Jeudi 10 mars AM	FPMN	14 H 00 LETTRES MODERNES
Vendredi 11 mars Matin	CAPN	09 h 00 CPE
	GT	10 h 00 PEGC
Lundi 14 mars Matin	FPMN	09 H 00 LETTRES CLASSIQUES 10 H 00 PHILOSOPHIE 10 H 30 DOCUMENTATION 11 H 00 ANGLAIS
Lundi 14 mars AM	FPMN	14 H 00 ITALIEN 14 h 30 ALLEMAND 15 h 00 ESPAGNOL
Mardi 15 mars Matin	CAPN	09 h 00 PLP
Mardi 15 mars AM	CAPN	14 h 00 PLP
Mercredi 16 mars matin	CAPN	09 H 00 PLP Fin des travaux
Jeudi 17 mars Matin	CAPN	mouvement COP T.A. DCIO

Les affectations en CPGE seront annoncées lors des FPMN de chaque discipline.

3/ Lycée professionnel : Paiement de l'indemnité CCF



Il serait prévu que les chefs d'établissement devraient remonter en fin d'année scolaire via un logiciel « qui à fait quoi » ?. Le paiement serait déclenché en début d'année scolaire. Il est fort probable que les paiements se fassent avec le budget suivant, c'est-à-dire en début de l'année civile suivante.

Le SE-UNSA exige qu'il y ait une totale transparence sur les remontées, particulièrement quand plusieurs enseignants interviennent sur des situations d'évaluation d'une même épreuve (ou sous épreuve). Le proviseur doit alors partager l'indemnité et cela doit être équitable.

Rappel :

Le montant total à répartir pour une division donnée (classe) correspond au taux de référence de l'indemnité multiplié par le nombre d'épreuves ou de sous-épreuves organisées en contrôle en cours de formation au sein de cette division. Le taux est modulable en fonction du nombre d'élève.

Article sur site : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2482>

4/ Nouveau CAPET de Techno

Le SE-UNSA est reçu en audience par le doyen de l'Inspection générale STI/Techno, aujourd'hui, le mardi 1er mars sur la question du CAPET de Techno et des CAPET STI.

Nous vous ferons très prochainement le compte-rendu de cette audience.

5/ Agrégation : mais si elles existent !

Suite à la publication des programmes d'agrégation au BO, certains s'étaient inquiétés de l'absence de programme pour certaines agrégations dont les lettres, les maths et la physique. Quelques-uns en avaient même déduit que cela signifiait la fermeture de ces agrégation pour l'année prochaine, il n'en est rien. Ces programmes seront simplement publiés ultérieurement...

6/ Sécuriser les précaires, oui ! Précariser la Fonction publique : non !



La réunion du 7 mars 2011 va conclure la négociation sur le « projet d'accord portant titularisation et amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ».

L'UNSA tient à rappeler ses exigences de respect, de reconnaissance et de justice pour tous les non-titulaires de l'Education nationale. Il dénonce la manière indigne dont ces personnels sont trop souvent traités. **L'UNSA est déterminée à obtenir l'amélioration de leurs droits.** Sécuriser les personnels précaires est une exigence de justice sociale et de respect des personnes.

Pour autant, le texte final qui sera soumis à la signature des organisations syndicales ne peut conduire à l'instauration d'une « sous-Fonction publique » qui reposerait sur le développement du recours à l'emploi précaire. En effet, l'UNSA entend faire respecter l'engagement gouvernemental confirmé par un courrier de Georges Tron aux syndicats sur « le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires ». Dans le contexte de RGPP, les contractuels ne peuvent continuer à jouer le rôle de variable d'ajustement des suppressions d'emplois.

C'est pourquoi l'UNSA dénonce la proposition gouvernementale de création de « contrats de projet » qui aboutirait à créer un volant substantiel de personnels sans réelles perspectives.

Lors de la négociation, l'accès au dispositif de titularisation pour les agents en CDD a été acquis. Le texte final devra aussi prouver la priorité donnée à l'accès à la titularisation telle qu'elle a été annoncée par le Président de la République. Le CDI, contrat à durée « indéterminée » par nature, ne peut se substituer au dispositif de titularisation.

La mise en œuvre rapide de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle « RAEP » est également un enjeu fort de ce projet d'accord pour tous les contractuels actuellement employés. En effet, c'est la seule mesure concrète dont pourront bénéficier les contractuels dès la publication de la loi fin 2011. Les autres mesures concernant directement les contractuels (amélioration de la gestion et de la rémunération) sont reportées à des textes réglementaires ultérieurs.

A l'issue de la réunion du 7 mars à la fonction publique, le projet d'accord sera soumis aux instances de l'**UNSA-Fonction Publique**, de ses fédérations et de ses syndicats pour déterminer le positionnement de l'organisation.

7/ Du côté de l'UNSA-Education

A lire : La laïcité, fondement de la République : un combat permanent par Eric HEBRARD

> <http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-laicite-fondement-de-la-republique-un-combat-permanent-67969069.html>

Le malaise et le mal-être des administratifs

> <http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-eple-le-malaise-et-le-mal-etre-des-administratifs-68028648.html>

8/ L'Unsa s'engage, le 8 mars, pour les droits des femmes !



L'égalité hommes-femmes n'est pas qu'une question de droit, c'est aussi une question d'éthique. Le 8 mars prochain, l'Unsa a décidé d'organiser une distribution de tracts sur ce thème.

Le 8 mars, l'Unsa distribuera un tract sur l'ensemble du territoire, à la sortie des entreprises, des gares, dans les rues... pour sensibiliser la population sur la revendication de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Année après année, le constat est identique : l'écart salarial entre les hommes et les femmes persiste, aggravé par l'augmentation du travail précaire et notamment le temps partiel imposé réservé à 80% aux femmes.

Quant à l'accès des femmes aux postes à responsabilité, là aussi, le bilan, dans le secteur privé comme dans le secteur public, démontre que les femmes se heurtent toujours au « plafond de verre » qui bloque leur évolution de carrière.

Ce tract est disponible, vous pouvez le télécharger. > <http://www.unsa.org/ envois/110223.pdf>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour